Mis en ligne le 29 mars 2023,
Par Louise de MASCAREL, Assistante à la Direction Générale des Services

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20230328-8-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 28-03-2023
Publication le : 28-03-2023

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# Conseil municipal – Séance du 23 mars 2023

Nombre de membres au Conseil Municipal : 26

qui ont pris part à la délibération : 23

Date de convocation : 17 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Pascale LUBIN, José CORREIA DOS SANTOS, Sébastien MAGNIER, Eric GLENAT, Frank PRESUMEY, Stéphanie BESSET, Jean-Charles BANCHERI, Nicole CLUZEL, Robert PASERO, Jean-François RIMET-MEILLE, Julie LADRET, Yann GUELY et Orlane FANGET.

Absents :

Monsieur Damien VINCIGUERRA donnant pouvoir à Monsieur Florian GRENIER, Madame Laëtitia SERPAGGI, Madame Clotilde BERTHIER donnant pouvoir à Monsieur Frank PRESUMEY, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER et Monsieur Didier DEMCZUK donnant pouvoir à Monsieur Gérald CANTOURNET.

Monsieur Florian GRENIER est désigné, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-3.2-044

**Cession au Département de l'Isère à l'euro symbolique ne donnant pas lieu à paiement de la parcelle cadastrée AS 458, située lieudit La Roche, d'une superficie de 71 m² pour l'implantation d'une antenne de téléphonie mobile**

Monsieur l'Adjoint en charge de l'Urbanisme et de l'Aménagement durable du territoire rappelle :

Le Département de l'Isère s'est engagé dans l'établissement d'un Réseau d'Initiative Publique visant à la mise en œuvre d'une infrastructure Très Haut Débit (RIP Isère THD) qui sera le support d'un accès Internet à très haut débit pour le territoire isérois.

Le Département de l'Isère a en effet élaboré, depuis 2009, une stratégie d'aménagement numérique ambitieuse.

Aussi,

Considérant l'intérêt général qui s'attache au Réseau d'Initiative Publique établi par le Département de l'Ière,

Considérant que la parcelle objet de la cession sera affectée au service public départemental des réseaux et services locaux de communications électroniques,

Considérant que le réseau départemental permettra de développer l'accès à Internet à très haut débit pour les isérois,

AR-Préfecture de Grenoble

038-213805179-20230328-8-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 28-03-2023

Publication le : 28-03-2023

Considérant la délibération n° 2022-3.2-021 en date du 3 février 2022 concernant l'accord de principe sur la cession d'un terrain communal au Département de l'Isère pour l'implantation d'un Nœud de Raccordement Optique (NRO) dans le cadre du Réseau d'Initiative Publique Isère Très Haut Débit (RIP Isère THD),

Considérant l'avis du Pôle d'évaluation domaniale en date du 28 février 2023,

Considérant le plan de bornage et de division établi,

Vu l'articles L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.3211-14 du Code général de la propriété des personnes publiques,

**Le Conseil municipal après avoir délibéré par :**

**4 abstentions : Eric GLENAT, Frank PRESUMEY, Clotilde BERTHIER (ayant donné pouvoir à Frank PRESUMEY) et Jean-François RIMET-MEILLE,**
**19 voix pour,**

- **Approuve** la cession au Département de l'Isère à l'euro symbolique ne donnant pas lieu à paiement de la parcelle cadastrée AS 458, située lieudit La Roche, d'une superficie de 71 m² pour l'implantation d'une antenne de téléphonie mobile,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 27 mars 2023
Le Maire

